

Section 1 - Identification du compte

Numéro de client: _____

Souscripteur (ou responsable public)

M. M^{me} Nom: _____ Prénom: _____

Cosouscripteur (s'il y a lieu)

M. M^{me} Nom: _____ Prénom: _____

Section 2 - Identification du bénéficiaire

Bénéficiaire recevant le paiement d'aide aux études (PAE)

M. M^{me} Nom: _____ Prénom: _____

Au moment de la demande, le bénéficiaire est (cochez une seule case):

- résident du Canada non-résident du Canada¹
 résident du Québec non-résident du Québec²

Il est inscrit à un programme de formation admissible sans interruption depuis le (AAAA-MM-JJ): _____

¹ Lorsque le bénéficiaire est non-résident du Canada au moment du paiement, la subvention canadienne d'épargne-études (SCEE) ne lui sera pas versée. De plus, une retenue d'impôt à la source sera alors appliquée.

² Dans le cas où le bénéficiaire ayant reçu de l'incitatif québécois d'épargne-études (IQEE) ne réside pas au Québec au moment du versement du PAE, la partie du PAE attribuable à l'IQEE sera nulle.

Le bénéficiaire du PAE est (cochez une seule case):

- inscrit à un programme de formation admissible dans un établissement postsecondaire agréé à temps plein
(joindre une attestation de fréquentation scolaire).
- âgé d'au moins 16 ans et est inscrit à un programme de formation déterminé. Ce type de programme d'une durée minimale de trois semaines consécutives, exige que l'étudiant consacre à ses cours au moins 12 heures de travail par mois
(joindre une attestation de fréquentation scolaire).

De plus pour que le programme soit admissible, il doit être suivi par un étudiant qui ne reçoit pas de revenu d'emploi, autre que celui d'un emploi à temps partiel lui servant à payer ses études.

Numéro de client: _____

Section 3 - Versements

Je désire que le PAE soit (cochez une seule case):

Poster chèque à l'adresse du:

souscripteur

bénéficiaire Adresse (N° et rue): _____ Appartement: _____

Ville: _____ Province: _____

Pays: _____ Code postal: _____

Chèque au comptoir (à la succursale)

Déposer au compte Courtage de plein exercice Desjardins Courtage en ligne du bénéficiaire

(compte comptant seulement): _____
Numéro de compte

Montant du versement: _____ \$

Le total de tous les PAE versés pendant les 13 premières semaines des études du bénéficiaire, est limité au moindre du montant des dépenses liées aux études et 5 000 \$ pour l'étudiant inscrit à un programme de formation admissible et 2 500 \$ pour l'étudiant inscrit à un programme de formation déterminé. Par contre, sur autorisation écrite du ministère des Ressources humaines et Développement Social Canada (programme de la SCEE), une limite supérieure peut être accordée.

Par la suite cette limite de 5 000\$ ou 2 500\$ cesse de s'appliquer et le montant maximum en deçà duquel le gouvernement n'exige pas de preuve supplémentaire passe à 23 113 \$ pour 2017 (année civile). Veuillez noter qu'un feuillet fiscal sera émis au nom du bénéficiaire pour le retrait du PAE. Aucun feuillet n'est émis lorsqu'il s'agit d'un retrait de capital.

Section 4 - Autorisation

Par la présente, j'autorise Valeurs mobilières Desjardins (VMD) à effectuer le paiement d'aide aux études demandé. Je comprends que le PAE constitue un revenu imposable pour le bénéficiaire pour l'année où il sera reçu.

Dans l'éventualité où la valeur au marché du Régime, moins la valeur nette des cotisations, serait insuffisante pour permettre le versement du PAE demandé (cochez une seule case):

J'autorise VMD à effectuer un retrait du capital. Le capital ainsi retiré sera versé au bénéficiaire me sera versé.

Je n'autorise pas VMD à effectuer un retrait du capital. Le montant du versement sera alors réduit.

Signature du souscripteur

Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du cosouscripteur (s'il y a lieu)

Date (AAAA-MM-JJ)